

Conditions générales

Programme : « Mon Club Carrefour »

En vigueur le 13 janvier 2025

1. Objet du Programme « Le Club Carrefour »

1) Le Programme de Fidélité « Mon Club Carrefour » est un Programme de Fidélisation de clientèle, proposé en France métropolitaine (Corse et Monaco compris), par la Société Carrefour France, SAS au capital de 1 994 899 667,21 euros, dont le siège social se situe ZI Route de Paris, 14100 Mondeville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 672 050 085 (ci-après désignée « la Société Carrefour France »).

La Carte Club Carrefour permet à son bénéficiaire, sur simple présentation de celle-ci lors de son passage en caisse dans les Magasins Participants (magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, et Carrefour Montagne), ou lors de ses achats effectués sur les Sites Internet Participants (Carrefour.fr, comprenant le drive Carrefour et Carrefour Market, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express, Carrefour Assurance) de profiter d'avantages sur certains produits (les « Avantages Fidélité »). Il est précisé que les Magasins et Sites Internet Participants ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages Club Carrefour pour les mêmes produits et au même moment. Lors de la diffusion des offres par la Société Carrefour France, il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.

Pour bénéficier de ces avantages, il faut préalablement adhérer au Programme gratuit « Mon Club Carrefour ».

Le Club Carrefour est valable uniquement dans les Magasins Participants, à l'exclusion des magasins non participants dont la liste figure en [annexe 4](#) des présentes conditions générales.

2) Les Avantages du Club Carrefour sont, en fonction des offres proposées :

- soit cumulés sur un compte (le « Compte Fidélité Carrefour ») puis utilisables sur les prochains achats de l'Adhérent au Programme Mon Club Carrefour ;
- soit déduits directement sur son ticket de caisse ou sur sa commande.

3) Le Club Carrefour est ouvert à tous les titulaires de la Carte Club Carrefour, en cours de validité. Il est précisé que les titulaires d'une des Cartes de paiement (ci-après désignée la « Carte PASS ») émises par Carrefour Banque, dès lors qu'ils ont demandé le rattachement de leur Carte PASS au Programme de Fidélité, pourront bénéficier des avantages du Club Carrefour qui s'ajouteront à ceux qui leur sont déjà réservés.

La Carte Club Carrefour n'est en aucun cas une Carte de paiement.

2. Adhésion au Club Carrefour

2.1. Qui peut adhérer ?

Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et demeurant en France métropolitaine, Corse comprise, ou dans l'un des pays frontaliers (Grande-Bretagne comprise), peuvent adhérer au Club Carrefour et en faire valoir ses droits. L'Adhérent doit être un consommateur, c'est-à-dire qu'il agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. Une personne morale (société, comité d'entreprise, association...), ou une personne physique qui agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, qui effectuerait des achats pour son compte, ne peut donc en aucun cas bénéficier ou faire bénéficier à une personne physique (même si cette dernière a adhéré au Club) des avantages du Club. En outre, compte tenu du fait que l'Adhérent est un particulier, celui-ci ne pourra en aucun cas demander une facture avec TVA dès lors qu'il a présenté sa Carte Club Carrefour lors de ses achats ou en cas de paiement de ses achats avec une Carte PASS.

Les titulaires d'une Carte PASS, qui ont adhéré au Club, n'ont pas besoin de présenter leur Carte Club en caisse. Le paiement de leurs achats avec leur Carte PASS leur permettra de bénéficier des avantages du Club.

2.2. Comment adhérer ?

L'adhésion au Club est gratuite. L'adhésion peut se faire :

- Si le client souhaite une Carte Club dématérialisée :
 - depuis l'application mobile Carrefour, application à télécharger gratuitement depuis l'App Store ou Google Play ou directement depuis le site carrefour disponible à l'adresse suivante <http://www.carrefour.fr/services/applis-mobile>. La Carte Club Carrefour est alors dématérialisée et rattachée à l'application mobile Carrefour.
 - sur le site www.carrefour.fr. La Carte Club Carrefour sera uniquement dématérialisée et peut être rattachée à l'application mobile Carrefour.

Étant précisé que les personnes domiciliées dans un pays transfrontalier ne peuvent adhérer au Programme « Mon Club Carrefour » qu'en créant leur Compte Mon Club Carrefour via l'une de ces deux voies dématérialisées (l'adhésion en magasin n'étant pas possible).

- Si le client souhaite une Carte Club Carrefour physique :
 - à l'accueil des magasins Carrefour, Carrefour Market, Market et de Proximité, via une plateforme d'adhésion où une Carte Club Carrefour physique sera remise à l'Adhérent.

Il ne pourra être délivré qu'une seule Carte Club Carrefour par foyer (personnes vivant sous le même toit). Avec cette Carte Club, il sera remis à l'Adhérent 2 Cartes Club porte-clés (mini-Cartes) afin de permettre aux membres d'un même foyer de cumuler des Avantages du Club sur le même Compte Fidélité Carrefour. Un même foyer ne peut donc ouvrir qu'un seul Compte Club Carrefour.

La Carte Club ne peut être utilisée que par son titulaire ou un membre de son foyer (personnes vivant sous le même toit). Autrement dit, la Carte Club ne peut pas être cédée ou prêtée à un tiers (une personne en dehors de son foyer).

Les titulaires d'une des Cartes PASS peuvent demander la Carte Club (et inversement). Dans ce cas, toutes les Cartes (Cartes PASS et Cartes Club) devront être rattachées au même Compte Club Carrefour, et ce, dans la mesure où un seul Compte du Club ne peut être ouvert pour un même foyer.

En outre, les personnes détenant, au sein d'un même foyer plusieurs Carte(s) PASS et/ou Carte(s) Club Carrefour (notamment du fait de la perte d'une de leurs Cartes, en cas de rapprochement de deux foyers qui détenaient chacun un Compte Club Carrefour...) doivent indiquer à la Société Carrefour France leur souhait de rattacher ces différentes Cartes Club Carrefour au même Compte Fidélité Carrefour. En l'absence de cette indication, la Société Carrefour France se réserve le droit de choisir la Carte Club Carrefour qui bénéficiera de ce Programme.

L'Adhérent a la possibilité d'effectuer le rattachement de ses différentes Carte(s) PASS et/ou Carte(s) Club Carrefour en autonomie en accédant au formulaire de fusion depuis son espace personnel sur [carrefour.fr](https://www.carrefour.fr), rubrique "Mes Avantages Club" puis sur "Fusionner mes comptes fidélité", ou directement en cliquant [ici](#)

Les Adhérents autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société Carrefour France, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des adhésions reçues. Dans ce cas, la Société Carrefour France demandera à l'Adhérent, par courriel ou/et par courrier, de lui envoyer les éléments justificatifs dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la demande. **Si l'Adhérent ne transmet pas les éléments demandés dans le délai susvisé, la Société Carrefour France se réserve le droit de désactiver la ou les Cartes Club Carrefour**, et l'Adhérent ne pourra pas bénéficier et/ou utiliser les Avantages du Club Carrefour tant que les éléments justificatifs n'ont pas été reçus et vérifiés par la Société Carrefour France.

En cas de suspicion de fraude, la Société Carrefour France se réserve également le droit de désactiver immédiatement la ou les Cartes Club Carrefour en attendant de recevoir et de procéder à la vérification des éléments justificatifs. Dans ce cas, l'Adhérent ne pourra pas bénéficier et/ou utiliser les Avantages du Club Carrefour tant que les éléments justificatifs n'ont pas été reçus et vérifiés par la Société Carrefour France.

L'adhésion au Club Carrefour étant limitée à 1 (une) par foyer (personnes vivant sous le même toit), toute tentative de fraude de la part d'un Adhérent pourra entraîner la nullité de toutes ses Cartes Club Carrefour et Cartes PASS. Aucune inscription à ce Programme par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte.

3. Les Avantages du Club Carrefour

3.1. Détail des Avantages du Club

Le Club permet à son Adhérent d'acquérir des Avantages Fidélité, dès – Présentation de sa Carte Club Carrefour ou Carte PASS en caisse ;

- Recherche de sa Carte Club Carrefour en caisse par l'hôtesse de caisse ;
- Commande en Drive ou Carrefour Livré chez vous, via le Compte Mon Club Carrefour avec Carte Club Carrefour ou la Carte PASS rattachée ;
- Ou paiement d'une transaction avec sa Carte PASS.

Le détail des Avantages Fidélité est consultable en [annexe 1](#).

3.2. Conditions d'acquisition des Avantages du Club

Il est précisé ici que l'Adhérent ne peut cumuler des Avantages sur la cagnotte de son Compte Fidélité du Club Carrefour, sur ses achats faits sur le site [cora.fr](https://www.cora.fr), **qu'à compter du vendredi 27 janvier 2025**.

Lorsqu'un produit bénéficie à la fois de plusieurs Avantages Fidélité, **seule la réduction la plus avantageuse sera automatiquement créditée sur le Compte Fidélité Carrefour**.

L'octroi des Avantages du Club est conditionné à l'achat de produits ou de services. Par conséquent, en cas de demande de remboursement du ou des produits ou services achetés ayant fait bénéficier l'Adhérent d'un Avantage, la Société Carrefour France pourra décider au choix, de débiter automatiquement le Compte Fidélité Carrefour de l'Adhérent du montant des réductions octroyées ou de déduire les réductions octroyées du montant à rembourser. La demande de remboursement devra respecter les conditions de l'engagement « le droit de changer d'avis » proposé par les hypermarchés Carrefour, ou la garantie fraîcheur « satisfait ou remboursé » proposé par les supermarchés Carrefour Market et les hypermarchés Carrefour, ou le « droit de renonciation » accordé par Carrefour Assurance, ou encore le « droit de rétractation » prévu pour les magasins à enseigne Carrefour drive ou Carrefour Market drive.

Les conditions de ces engagements sont disponibles dans les magasins à enseigne Carrefour, ou Carrefour Market ainsi que sur carrefour.fr et assurance.carrefour.fr.

Il est rappelé que les Magasins et Site Internet Participants ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages du Club pour les mêmes produits et au même moment. Lors de la diffusion des offres, il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.

4. Les relevés des Avantages du Club

Les Avantages cumulés sur chaque transaction seront inscrits systématiquement dans une section dédiée en bas du Ticket de caisse de l'Adhérent (sous réserve que la Carte Club Carrefour ait été scannée en caisse). Cette section pourra comporter le montant des Avantages acquis pendant la transaction.

L'Adhérent pourra également connaître la somme des Avantages Fidélité obtenus en consultant son espace client sur carrefour.fr ou sur l'application Carrefour.

Le Compte Mon Club Carrefour de l'Adhérent pouvant faire l'objet d'un traitement informatique, des différences peuvent être constatées entre le solde mentionné sur le ticket et le montant réellement cumulé sur le Compte Mon Club Carrefour (notamment en cas de demande de remboursement d'un produit bénéficiant d'une Réduction Fidélité ou de dépassement du nombre maximum de Réductions Fidélité attribuées par produit et spécifié sur l'offre).

Si l'Adhérent souhaite connaître le détail des Avantages Fidélité cumulés, il peut se connecter à son compte Mon Club Carrefour sur l'application Carrefour ou sur le site internet www.carrefour.fr (sous réserve que sa Carte Club ou sa Carte PASS soit bien rattachée à son compte).

5. Utilisation des Avantages du Club acquis

Il est précisé ici que l'Adhérent ne peut dépenser la cagnotte de son Compte Fidélité du Club Carrefour sur ses achats faits sur le site **cora.fr**.

Les Avantages du Club sont cumulés sur un compte relié à la Carte Club Carrefour (le compte « Mon Club Carrefour ») ou déduits directement sur le Ticket de caisse (Coupons Fidélité et Remises Fidélité Immédiates) en fonction des offres proposées.

Concernant les Avantages alimentant le Compte Mon Club Carrefour, l'Adhérent pourra les utiliser directement grâce à sa Carte Club (Cagnotte Fidélité), les Avantages étant crédités en temps réel. À chaque sortie de caisse ou retrait de commande, les Remises Fidélité sont immédiatement intégrées dans le solde cagnotte des clients. Ils pourront donc immédiatement utiliser le montant qu'ils viennent de cagnotter au prochain passage caisse. Le Solde cagnotte (APRES transaction) est mis à jour sur son ticket et sur son espace personnel. Pour les formats E-Commerce, Drive, Carrefour Livré chez vous et la livraison express, le solde est à jour à partir de la date de facturation.

L'Adhérent devra présenter à l'hôte(sse) de caisse sa Carte Club Carrefour, lui indiquer le montant qu'il souhaite utiliser (*dans la limite du montant disponible sur son Compte Fidélité*) et valider ce montant grâce à un Code Cagnotte (*qu'il aura créé ou modifié sur l'application mobile Carrefour ou carrefour.fr via son compte Carrefour, à l'accueil des magasins Carrefour et Carrefour Market, ou bien en appelant le 0 980 980 007 puis en sélectionnant sur son clavier téléphonique, la touche * suivie de 1 (prix d'un appel local)*).

Les Avantages du Club sont à valoir sur les prochains achats (hors cartes-cadeaux, carburant, assurances, services financiers, Carrefour Spectacle, vidange et soins auto). Ils sont valables dans tous les Magasins, Agences Carrefour Voyages et Sites Internet Participants.

DURÉE DE VALIDITÉ DES EUROS CUMULÉS :

Les montants cumulés sur le Compte Fidélité Carrefour au cours de l'année civile (qui s'étend du 1^{er} janvier à 00h00 au 31 décembre à 23h59) sont à utiliser par l'Adhérent **avant le 28 ou 29 février de l'année suivante (soit au plus tard le 27 ou 28 février à 23h59 de l'année N+1 pour les montants cumulés au cours de l'année N)**. Passé cette date, les Avantages acquis sont définitivement perdus, sans que l'Adhérent puisse prétendre à la moindre indemnisation de la part de la Société Carrefour France.

● **Exemple :** Vous avez acquis des Avantages Fidélité le 01 janvier 2024, et vous n'avez pas utilisé ceux-ci avant le 28 février 2025. Ces avantages seront donc perdus, car remis à zéro le 01 mars 2025 sur votre cagnotte. À cette date, demeureront seuls valables les Avantages Fidélité cumulés lors de l'année civile en cours sur votre cagnotte.

Il appartient ainsi à l'Adhérent d'utiliser ses Avantages acquis, dans les délais impartis, s'il ne souhaite pas les perdre.

La Société Carrefour France se réserve le droit de désactiver un compte Mon Club Carrefour qui n'a pas été utilisé pendant 12 mois consécutifs et/ou qui comporte un solde cagnotte négatif. Le compte sera remis à zéro avant clôture.

La Carte Club Carrefour doit être activée dans un délai de 3 mois suivant le premier achat avec cette Carte Club Carrefour. En cas de non-activation, la Société Carrefour France se réserve le droit de désactiver ce compte Mon Club Carrefour.

Il appartient donc à l'Adhérent d'activer sa Carte Club Carrefour dans les délais impartis. Il peut l'activer :

- se rendant sur carrefour.fr ou dans son application mobile,
- à l'accueil de son Hypermarché Carrefour ou de son Supermarché Carrefour Market,
- en appelant le 0 980 980 007 (prix d'un appel local).

6. Restitution de « La Carte Club Carrefour »

Tout manquement aux présentes conditions générales, dont la gravité justifierait à elle seule la restitution de la Carte Club Carrefour aux torts exclusifs de l'Adhérent, toute utilisation abusive ou frauduleuse par

tout détenteur de la Carte Club Carrefour ou tout tiers agissant pour le compte d'un détenteur de Carte Club Carrefour, pourra entraîner de plein droit :

- 1) la restitution par l'Adhérent de la Carte Club Carrefour ;
- 2) l'annulation des Avantages sans compensation d'aucune sorte.

7. Perte, vol ou détérioration de « la Carte Club »

La Société Carrefour France ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration de la Carte Club Carrefour par l'Adhérent.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la Carte Club Carrefour, l'Adhérent devra contacter le Service Client en appelant le 0 980 980 007 (prix d'un appel local) afin de demander l'envoi postal d'une Carte Club Carrefour identique. Une nouvelle Carte Club Carrefour lui sera remise et l'Adhérent pourra de ce fait conserver le même Compte Fidélité et conserver ses avantages. Entre le moment où la Carte Club Carrefour a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée à l'accueil du magasin, la Société Carrefour France est dégagée de toute responsabilité et le titulaire de la Carte Club Carrefour ne pourra pas demander le remboursement total ou partiel des avantages perdus.

8. Modification de coordonnées

Seul le titulaire de la Carte Club Carrefour peut accéder ou apporter des modifications aux informations le concernant.

Tout changement de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire, devra être notifié à la Société Carrefour France, dans les meilleurs délais via un des moyens de communication suivants :

- Via la messagerie Facebook du compte Carrefour <https://www.facebook.com/carrefour> ,
- En écrivant via le formulaire <https://www.carrefour.fr/services/nous-contacter/formulaire> ,
- À l'accueil de votre magasin Carrefour Market ou Carrefour Hypermarché.

L'Adhérent garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes qu'il aurait fournies.

9. Modifications du Club

La Société Carrefour France se réserve à tout moment le droit de modifier le Club (conditions d'adhésion, avantages liés à la Carte Club,...), et/ou les modalités d'utilisation de la Carte Club, ou d'interrompre le Programme "Mon Club Carrefour".

Dans le cas où la modification du Club entraînerait la suppression, la suspension ou la diminution, d'un Avantage Fidélité, la Société Carrefour France en informera les Adhérents par courrier et/ou par affichage en magasin et/ou via le site internet www.carrefour.fr, en respectant un préavis d'un mois.

En cas d'arrêt du Club, la Société Carrefour France en informera les Adhérents par courrier et/ou par affichage en magasin et/ou via le site internet www.carrefour.fr, en respectant un préavis d'un mois, et accordera pendant un mois aux Adhérents la possibilité d'utiliser leurs Avantages qu'ils auront préalablement acquis. À défaut d'utilisation de ces Avantages à l'initiative de l'Adhérent, ceux-ci seront

définitivement perdus.

Aucune modification du Club, y compris l'arrêt du Club, ne donnera droit à une quelconque indemnité pour l'Adhérent.

Un héritier peut demander la suppression d'une Carte Club dont le titulaire est décédé à condition de présenter un justificatif d'identité et un justificatif de sa qualité d'héritier (copie du livret de famille, ...).

10. Politique générale de protection des données

La politique générale de protection des données personnelles disponible à l'adresse :

<https://www.carrefour.fr/articles/politique-generale-protection-donnees-personnelles> s'applique pour tous les Adhérents à la Carte Club.

11. Acceptation des conditions générales d'utilisation de la Carte Club Carrefour

Le simple fait d'adhérer au Club entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.

Les conditions générales d'utilisation de la Carte Club peuvent être obtenues, sur demande, à :

- l'accueil des Magasins Participants ou
- sur le site Internet www.carrefour.fr

Toute nouvelle version des présentes conditions générales s'appliquera en lieu et place de celles-ci.

12. Réclamation éventuelle

12.1. Réclamation sur l'octroi des « Avantages du Club »

En cas de réclamation, l'Adhérent pourra adresser une demande à la Société Carrefour France afin qu'un contrôle soit effectué par cette dernière. Cette demande devra être effectuée :

- via le formulaire de contact sur carrefour.fr disponible à l'adresse : <https://www.carrefour.fr/services/nous-contacter/formulaire>
- via la messagerie Facebook du compte Carrefour <https://www.facebook.com/carrefour> - - en appelant le service client au 0 980 980 007 (prix d'un appel local)

L'Adhérent devra joindre à sa réclamation :

- ses coordonnées complètes : nom, prénom, adresse, code postal, ville et numéro de la Carte Club Carrefour ou de Carte PASS (situé au verso de la Carte) ou son numéro de dossier qui figure sur son relevé Compte PASS.
- le ticket de caisse original (pas de photocopie).

Afin de faciliter les recherches, la Société Carrefour France conseille à l'Adhérent d'envoyer sa réclamation dans un délai d'un mois à compter de l'octroi de l'Avantage du Club. Si le contrôle indique que l'anomalie est imputable à la Société Carrefour France, le Compte Mon Club Carrefour de l'Adhérent

sera crédité des réductions non octroyées.

Il est précisé que les données transmises dans le cadre de la réclamation de l'Adhérent seront conservées par la Société Carrefour France pendant la durée de prescription légale applicable.

12.2. Réclamation sur l'utilisation des « Avantages Fidélité »

Toute réclamation effectuée au-delà de la période de validité d'un avantage ne pourra être prise en compte.

Pour toute réclamation concernant l'utilisation des Avantages du Club Carrefour, il convient de contacter la Société Carrefour France :

- via le formulaire de contact sur [carrefour.fr](https://www.carrefour.fr/services/nous-contacter/formulaire) disponible à l'adresse :
<https://www.carrefour.fr/services/nous-contacter/formulaire>,
- par téléphone au **0 980 980 007 (prix d'un appel local)** ou

La réclamation doit impérativement intervenir, dans tous les cas, dans un délai de 2 mois à compter de l'utilisation des Avantages du Club Carrefour.

En raison notamment de certaines fraudes constatées dans le cadre de l'utilisation des Avantages du Club Carrefour, il est précisé que la Société Carrefour France adressera un modèle d'attestation à l'Adhérent aux termes duquel l'Adhérent confirmera qu'il n'a jamais utilisé les Avantages Fidélité Carrefour objet de sa réclamation. L'Adhérent devra obligatoirement recopier l'attestation de manière manuscrite, la dater et la signer. Conformément à l'article 202 du Code de Procédure Civile, l'Adhérent devra joindre à cette attestation **une copie de tout document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature**. La Société Carrefour France se réserve la possibilité de produire ces pièces aux autorités judiciaires afin de contribuer à l'identification des auteurs des fraudes.

Passé le délai de deux mois et/ou en l'absence de transmission de l'attestation dûment signée (accompagnée d'un justificatif d'identité), le Compte Mon Club Carrefour de l'Adhérent ne pourra pas être recréé.

En cas de réclamation justifiée et adressée dans le délai susvisé, la Société Carrefour France recréera le Compte Mon Club Carrefour du montant des Avantages, objet de la réclamation.

Il est précisé que les données transmises dans le cadre de la réclamation de l'Adhérent seront conservées par la Société Carrefour France pendant la durée de prescription légale applicable.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent désigné par le Code de Procédure Civile.

12.3. Réclamation des héritiers d'un Adhérent décédé

L'héritier d'un Adhérent défunt peut demander à bénéficier des éventuels soldes de Cagnotte Fidélité rattachés à la Carte Club Carrefour de l'Adhérent défunt, sous réserve d'adresser sa demande :

- via le formulaire de contact sur [carrefour.fr](https://www.carrefour.fr/services/nous-contacter/formulaire) disponible à l'adresse :
<https://www.carrefour.fr/services/nous-contacter/formulaire>,
- ,
- ou à l'accueil de votre magasin Carrefour Market et Carrefour Hypermarché.

Sa demande devra être accompagnée :

- de **l'acte de décès de l'Adhérent défunt, de l'acte de notoriété établi par le notaire de la succession attestant de sa qualité d'héritier** (à défaut d'acte de notoriété, l'héritier de l'Adhérent défunt devra présenter une attestation signée de l'ensemble des héritiers),
- **et d'un justificatif d'identité de l'héritier demandeur.**

Il est précisé que le Compte Club Carrefour de l'Adhérent défunt sera définitivement désactivé.

Annexe 1

Détail des Avantages Fidélité

Il est rappelé que les Magasins et Sites Internet Participants ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages du Club pour les mêmes produits et au même moment. Lors de la diffusion des offres, il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.

▪ **Les « Avantages Club Carrefour » :**

L'adhésion aux Avantages Club Carrefour sont gratuits et réservés aux détenteurs de la Carte Club / Carte PASS. L'adhésion peut se faire :

- depuis l'application mobile Carrefour via la rubrique « Mon compte - Avantages Club », application à télécharger gratuitement depuis l'App Store ou Google Play ou directement depuis le site carrefour disponible à l'adresse suivante <http://www.carrefour.fr/services/applis-mobile>.
- sur le site www.carrefour.fr via la rubrique « Mes avantages Club »,
- à l'accueil des magasins Carrefour, Carrefour Market, Market.

L'Adhérent peut bénéficier des Avantages Club Carrefour immédiatement sur carrefour.fr (Drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express), dans les magasins Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, et Carrefour Montagne, Enfin, l'Adhérent peut également bénéficier des avantages du Club Carrefour depuis Uber Eats en rattachant sa Carte Mon Club Carrefour ou sa Carte PASS. Les avantages pour les commandes passées depuis Uber Eats sont crédités à compter de 5 jours ouvrés.

Pour tout achat des produits listés au paragraphe suivant, l'Adhérent bénéficie d'une remise créditée sur le Compte Fidélité de 10% en présentant sa Carte Club Carrefour **OU** de 15% en réglant au comptant ou à crédit avec sa Carte PASS rattachée au Club Carrefour. Il est précisé que les deux types de remise (10% ou 15%) ne sont pas cumulables.

Les produits concernés par les Avantages du Club Carrefour sont les suivants :

- Avantage Bio : tous les jours, sur tous les produits de la marque Carrefour Bio et Carrefour Soft Bio.
- Avantage Fruits et Légumes : tous les jours, sur tous les produits du rayon Fruits et Légumes (hors produits réfrigérés, surgelés, conserves, fruits et légumes secs, ou produits vendus en lots). Les produits à prix ronds à 0,99€ sont exclus de l'Avantage.

ATTENTION :

- Les Avantages du Club ne se cumulent pas avec les promotions en cours et ne s'appliquent pas sur les produits vendus en lot et sur les produits présents dans les catalogues en cours.
- Les Avantages Bio et Fruits et Légumes ne se cumulent pas entre elles (Ex : si un produit bénéficie à la fois de l'avantage Bio et de l'avantage Fruits & Légumes, une seule réduction sera automatiquement créditée sur le Compte de Fidélité).
- Concernant nos magasins de proximité - Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express - le client qui a activé l'avantage Fruits & Légumes, mais qui n'a pas activé l'avantage Bio, ne pourra pas bénéficier des 10% sur les produits de marque Carrefour Bio. Il devra, pour ce

faire, s'inscrire à l'avantage Bio pour bénéficier des avantages en lien avec cette marque.

- La Société Carrefour France se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les listes des produits concernés par les Avantages du Club Carrefour. Aussi, l'Adhérent est invité à les consulter régulièrement afin de se tenir informé des évolutions les plus récentes.

- **Programme “Clubs de Sport”** : Du 23/08/2023 au 30/06/2025, l'Adhérent a également la possibilité de soutenir un club de sport amateur sur l'application Carrefour ou sur carrefour.fr. Grâce à ses achats de produits fruits et légumes, l'Adhérent cumule des points (1€ de produit acheté = 1 point dans le compteur) qui seront automatiquement attribués au club sélectionné par l'Adhérent. Les points permettront aux clubs de bénéficier de dotations sportives disponibles dans un catalogue de 80 équipements afin d'améliorer la pratique sportive au sein de ces clubs. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la FAQ dédiée au Programme Clubs de Sport depuis le site carrefour disponible à l'adresse suivante :

https://www.carrefour.fr/services/carte-carrefour/clubs-de-sport?cms_preview_id=132105&cms_preview_date=1692309645.

L'ensemble des 370 000 clubs de sport, dont l'entité juridique est une association, sont référencés sur la plateforme de ce Programme “Clubs de Sport”.

- **Les « Réductions Fidélité Classique »** : L'Adhérent pourra bénéficier de réductions sur des produits ou des lots de produits (identiques ou différents) signalés en magasin, sur l'app ou sur Carrefour.fr, par des affichettes, **et/ou** dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces réductions sont créditées sur le Compte Mon Club Carrefour de l'Adhérent.

Les « Réductions Fidélité Classique » sont **limitées**, par offre et par foyer, à **six (6)** produits dans les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour Drive, Carrefour Market Drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express, sauf :

- les offres supérieures ou égales à -80% : sont limitées à **six (6)** produits par offre et par foyer. Cependant, cette limite peut être ajustée à la baisse et l'information sera alors portée à la connaissance du client sur les affichages en magasin, les catalogues promotionnels, mais aussi sur carrefour.fr et sur l'application mobile Carrefour.

- **Les « Exclusivités du Club Carrefour »** : **Chaque semaine**, l'Adhérent pourra bénéficier d'une remise créditée sur le Compte Fidélité de 34% sur l'ensemble des produits d'une sélection de 2 à 4 marques signalées en magasin, sur l'app ou sur Carrefour.fr, par des affichettes, **et/ou** dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces marques se renouvellent chaque semaine et l'Adhérent bénéficiera donc de cette offre sur l'ensemble des produits des marques concernées, si l'offre est proposée.

Les « exclusivités du Club Carrefour » sont **limitées**, par offre et par foyer, à **six (6)** produits. Valables dans l'ensemble des magasins à enseigne Carrefour.

- **Les « Coupons Fidélité »** : L'Adhérent pourra se voir attribuer un Coupon Fidélité dans son espace personnel sur son application mobile Carrefour, sur carrefour.fr, à son domicile ou lors d'un passage en caisse et sur présentation de sa Carte Club Carrefour ou de sa Carte PASS. Les coupons digitaux proposés dans son espace personnel, sur son application mobile Carrefour et sur carrefour.fr pourront être chargés directement dans sa Carte Club Carrefour de manière dématérialisée. Sur présentation de sa Carte Club ou de paiement avec sa Carte PASS, l'Adhérent bénéficiera de la réduction correspondante. En fonction de l'offre proposée, et sous réserve que le Coupon Fidélité soit présenté pendant la durée de validité indiquée sur ce dernier, la réduction figurant sur ce coupon sera soit déduite immédiatement de son ticket de caisse, soit créditée sur sa Cagnotte Fidélité. Le Coupon Fidélité précise également le ou les magasins dans lequel il peut être utilisé. Il ne sera accepté qu'un

seul Coupon Fidélité par offre. La reproduction des Coupons Fidélité est interdite : aucune photocopie ne sera acceptée. Les coupons chargés dans la Carte Club Carrefour seront inactivés après leur utilisation.

Le(s) Coupon(s) Fidélité est (sont) utilisable(s) en une seule fois. Il(s) ne peut (vent) être cédé(s) à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

- **L'Avantage "Journée PASS"**: 15% de remise, cagnottés sur la Cagnotte Fidélité de l'Adhérent, valable un jour par semaine.

La « Journée PASS » est valable :

- dans les **Magasins Participants** (magasins à enseigne Carrefour Hypermarchés, Carrefour Market, Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, et Carrefour Montagne), un jour par semaine, **le mardi, sauf pour certains magasins Hypermarchés : dans ce cas, le jour de la journée PASS de ces magasins est précisé dans la liste figurant à l'annexe 2.**

Les magasins non participants à la Journée PASS sont listés dans cette même annexe 2.

- pour les **Drives** des Magasins Participants précités, **Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express**, un jour par semaine, **tous les mardis.**

L'offre est valable sur tous les produits de marque Carrefour. Sont exclus de la « Journée PASS » :

- les marques : Reflets de France, Simply, Nectar of beauty, Kera, Nectar of bio, Réserve de Padulone, l'Héritage de Carrillan, La cave d'Augustin Florent, J.Kieffer,
- les produits à la pesée ; l'épicerie vrac ; les produits des stands traditionnels (boucherie, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie, charcuterie, fromagerie...); les produits emballés en magasin ; les alcools, les vins, effervescents, bières et spiritueux ; les fleurs et plantes du rayon jardinage.

▪ **Les Réductions du Club « Carrefour Voyages » :**

En réservant un voyage en agence (hors agences franchisées voir liste en Annexe 3) ou sur le site de Carrefour Voyages (<https://urlz.fr/hzdu>), l'Adhérent peut obtenir les remises du Club :

- En présentant sa Carte Club Carrefour, 0,50 % du prix de son voyage (Hors Taxe aéroport) sera crédité
- En payant avec sa Carte Club PASS, de 0,75 % du prix de son voyage (Hors Taxe aéroport) sera crédité

Le montant sera crédité sur sa Cagnotte Fidélité sous 48h maximum après le départ effectif. En cas d'annulation du séjour, les euros cumulés seront également annulés.

Utilisation de la Cagnotte Fidélité chez Carrefour Voyages :

Le client peut utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Fidélité pour financer son séjour, le montant sera déduit de sa Carte Club Carrefour au moment du paiement.

En cas d'annulation du séjour, le client sera remboursé du montant de la Cagnotte Fidélité qu'il aura utilisée via une carte-cadeau valable pendant 1 an dans plus de 2900 points de vente Carrefour, dans les billetteries Carrefour Spectacles et les agences Carrefour Voyages.

Voir liste des magasins participants via le lien suivant :

<https://www.cartecadeau.pro.carrefour.fr/data/filemanager/cms/ou-depenser-ma-carte-liste-magasins-acceptant-la-e-carte-et-la-carte-carrefour.pdf>)

▪ **Les Réductions du Club « Carrefour Assurance :**

En souscrivant un contrat d'assurance Scolaire Carrefour ou un contrat Assurance Santé Chien Chat Carrefour, sur le site www.assurance.carrefour.fr ou par téléphone au 09 69 39 30 29 (appel non surtaxé) pendant les périodes de promotion définies par Carrefour Assurance à l'occasion d'opérations commerciales, le souscripteur du contrat pourra bénéficier d'une remise sur la cotisation annuelle du contrat souscrit (calculée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année de souscription):

- de 5% pour les porteurs de la Carte Club Carrefour ou jusqu'à 7,5% pour tout détenteur de la Carte PASS, en fonction des périodes de promotion déterminées par Carrefour Assurance

Le montant de la Réduction du Club, versé une seule fois à la souscription du contrat, sera crédité sur la Cagnotte Fidélité du souscripteur dans les 30 jours qui suivent la date de prise d'effet du contrat. Les modalités de ces offres sont portées à la connaissance du client sur les affichages en magasin, les catalogues promotionnels, et sur les sites carrefour assurance et carrefour.fr.

Utilisation de la Cagnotte Fidélité chez Carrefour Assurance :

Le client ne peut pas utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Fidélité à l'occasion de la souscription de contrats d'assurance.

Les contrats d'assurance sont assurés, sous réserve d'acceptation de vos garanties, par CARMA, entreprise régie par le Code des assurances, S.A au capital de 23 270 000€- RCS Évry 330 598 616 - ZAE Saint Guénault, 1 rue Jean Mermoz - 91000 ÉVRY-COURCOURONNES.

Voir les détails

- **Le Club sur Uber Eats :** Le Programme Mon Club Carrefour est également valable sur Uber Eats. En achetant des produits éligibles aux avantages du Club Carrefour dans l'un de nos magasins Carrefour City, Carrefour Express et Carrefour Contact présents sur Uber Eats, l'Adhérent bénéficie d'une remise créditée sur sa Cagnotte Fidélité de 10% en ayant rattaché sa Carte Club Carrefour sur Uber Eats **OU** de 15% en ayant rattaché sa Carte PASS. Il est précisé que les deux types de remise (10% ou 15%) ne sont pas cumulables.

Utilisation de la Cagnotte Fidélité sur Uber Eats :

L'Adhérent ne peut pas utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Fidélité lors de son paiement sur Uber Eats. Les avantages pour les commandes passées depuis Uber Eats sont crédités à compter de 5 jours ouvrés et utilisables dans l'ensemble de nos magasins éligibles au Programme Mon Club Carrefour, sauf magasins exclus présents en annexe 4 de ces présentes conditions.

Annexe 2

Liste des magasins Carrefour participant aux « Journées PASS » un autre jour que le mardi.

NOM DU MAGASIN	JOURNÉES PASS	CODE POSTAL	COMMUNE
AIX EN PROVENCE	Mercredi	13290	AIX EN PROVENCE
ANGOULINS	Mercredi	17690	ANGOULINS
AUBERVILLIERS	Mercredi	93300	AUBERVILLIERS
AUCHY LES MINES	Jeudi	62138	AUCHY LES MINES
BARENTIN	Mercredi	76360	BARENTIN
BAYONNE	Jeudi	64990	ST PIERRE D'IRUBE
BEAUCAIRE	Jeudi	30300	BEAUCAIRE

BEAUVAIS CENTRE	Jeudi	60000	BEAUVAIS
BESANCON CHALEZEULE	Jeudi	25220	CHALEZEULE
CAEN	Mercredi	14000	CAEN
CARRE SENART	Mercredi	77127	LIEUSAIN
CHALON S/SAONE NORD	Jeudi	71100	CHALON S/SAONE
CHAMBERY BASSENS	Jeudi	73000	BASSENS
CHAMPS SUR MARNE	Mercredi	77420	CHAMPS S/MARNE

CHATEAU THIERRY	Mercredi	2400	CHATEAU THIERRY
CHELLES	Mercredi	77500	CHELLES
COLLEGIEN	Mercredi	77090	COLLEGIEN
COQUELLES	Jeudi	62231	COQUELLES
DENAIN	Jeudi	59220	DENAIN
DIJON	Jeudi	21000	DIJON

EVRY	Mardi et Jeudi	91042	EVRY
------	----------------	-------	------

FLINS S/ SEINE	Mercredi	78410	FLINS S/SEINE
FOURMIES	Jeudi	59610	FOURMIES
FRANCHEVILLE	Jeudi	69340	FRANCHEVILLE
GRENOBLE MEYLAN	Mercredi	38240	MEYLAN
GRENOBLE / ECHIROLLES	Jeudi	38130	ECHIROLLES
HEROUVILLE ST CLAIR	Jeudi	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
LA ROCHE s/ YON route des Sables	Mercredi	85000	LA ROCHE S/YON
LA VILLE DU BOIS	Jeudi	91620	LA VILLE DU BOIS
LE CRES	Jeudi	34920	LE CRES

L'ISLE D'ABEAU	Jeudi	38080	L'ISLE D'ABEAU
LOMME	Mercredi	59160	LILLE
LORIENT	Mardi Mercredi et Jeudi	56100	LORIENT
LORMONT	Mercredi	33310	LORMONT
LYON PART DIEU	Jeudi	69003	LYON 03EME ARRT
MONT St AIGNAN	Jeudi	76130	MONT ST AIGNAN

MONTIGNY Les CORMEILLES	Jeudi	95370	MONTIGNY LES CORMEIL
MULHOUSE ILLZACH	Mardi et Jeudi	68100	MULOUSE
NANTES BEAULIEU	Mercredi	44000	NANTES
NANTES BEAUJOIRE	Mardi et Jeudi	44000	NANTES
NICE / TNL	Jeudi	6300	NICE
NIMES SUD	Jeudi	30000	NÎMES
ORMESSON	Jeudi	94490	ORMESSON S/MARNE
PAIMPOL	Mardi et Jeudi	22500	PAIMPOL
PERPIGNAN	Jeudi	66000	PERPIGNAN
PLOUZANE	Mardi et Jeudi	29280	PLOUZANE
PORTET sur GARONNE	Mercredi	31120	PORTET S/GARONNE

PUGET s/ ARGENS	Jeudi	83480	PUGET S/ARGENS
-----------------	-------	-------	----------------

RAMBOUILLET	Jeudi	78120	RAMBOUILLET
ROSNY s/s BOIS	Mercredi	93110	ROSNY S/S BOIS
RENNES ALMA	Mardi et Jeudi	35238	RENNES ALMA
SANNOIS	Mercredi	95110	SANNOIS
SENS MAILLOT	Mercredi	89100	SENS
SETE - BALARUC le VIEUX	Mercredi	34540	BALARUC LE VIEUX
St ANDRE LES VERGERS	Jeudi	10120	ST ANDRE LES VERGERS
St BRIEUC LANGUEUX	Mardi et Jeudi	22000	St BRIEUC LANGUEUX

St CLEMENT de RIVIERE	Jeudi	34980	ST CLEMENT DE RIVIER
St MARD	Jeudi	77230	ST MARD
St JEAN DE VEDAS	Mercredi	34430	ST JEAN DE VEDAS
St QUENTIN EN YVELINES	Jeudi	78180	MONTIGNY LE BRETONNE
Ste GENEVIEVE des BOIS	Mercredi	91700	STE GENEVIEVE DES BO
St RENAN	Mardi et Jeudi	29290	St RENAN
TARNOS	Mercredi	40220	TARNOS
THIONVILLE	Mardi et Jeudi	57100	THIONVILLE
TRANS EN PROVENCE	Mercredi	83720	TRANS EN PROVENCE

VAULX EN VELIN	Jeudi	69120	VAULX EN VELIN
VILLEJUIF	Mercredi	94800	VILLEJUIF
VILLENEUVE la GARENNE	Mercredi	92390	VILLENEUVE LA GARENNE
VILLIERS EN BIÈRE	Jeudi	77190	VILLIERS EN BIÈRE
WASQUEHAL	Jeudi	59290	WASQUEHAL

Liste des magasins Carrefour non-participants aux « Journées PASS »

AURILLAC	Non participant	15000	AURILLAC
BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	Non participant	01200	BELLEGARDE SUR VALSERINE
BELLEY	Non participant	01300	BELLEY
FERNEY VOLTAIRE	Non participant	01210	FERNEY VOLTAIRE
MARGENCEL	Non participant	74200	MARGENCEL
MONTAUBAN	Non participant	82121	MONTAUBAN
NARBONNE	Non participant	11100	NARBONNE
SERIGNAN	Non participant	34410	SERIGNAN

Annexe 3

Liste des agences Carrefour Voyages Franchisées ne participant **pas** au Club Mon Club Carrefour

NOM DE L'AGENCE	VILLE	CODE POSTAL
Carrefour Voyages	ANNEMASSE	74100
Limoge - Caméléon Voyages	BOISSEUIL	87220
GD Travel	BOURGOIN JALLIEU	38300
Cameleon Voyages	BRIVE LA GAILLARDE	19100
Cameleon Voyages	CARCASSONNE	11000
Carrefour Voyages	CHALLANS	85300
GD Travel	CRECHE SUR SAONE	71680
GD Travel	FRANCHEVILLE	61570
MARCO VOYAGES	MARTIGUES	13500
HIGH Tech Travel	PARIS LECOURBE	75015
Pareo Voyages	PERPIGNAN	66000
Keralan Voyages	PLOUZANE	29280
GD Travel	SALAISE	38150
GD Travel	THONON LES BAINS	74200
Keralan Voyages	ST RENAN	29290
GD Travel	VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	69400

Annexe 4

Liste des magasins exclus du Programme « Mon Club Carrefour »

ENSEIGNE DE PROXIMITE	MAGASIN / VILLE	CODE POSTAL
Carrefour Express	VERNEUIL/AVRE Bois Francs (Center Parc)	74100
Carrefour Express	MORTON Bois aux Daims (Center Parc)	87220
Carrefour Express	CHAMOUILLE (Center Parc)	38300
Carrefour Express	CHAUMONT/THARON (Center Parc)	19100
Carrefour Express	HATTIGNY 3 forêts (Center Parc)	11000
Carrefour Express	BEAUZIAC -CENTER.PARCS (Center Parc)	85300

ENSEIGNE HYPERMARCHES	MAGASIN / VILLE	CODE POSTAL
CARREFOUR ALES	QUAI DU MAS D'HOURS	30100
CARREFOUR AMPHION LES BAINS	RD 1005	74500
CARREFOUR ARCUEIL	75 AV ARISTIDE BRIAND	94110

25

CARREFOUR AUXERRE -MONETEAU	RN 6 LES GRANDES HAIES	89470
CARREFOUR BELFORT -ANDELNANS	15 RTE DE MONTBELIARD	90400
CARREFOUR BLOIS	RTE DE VENDÔME -VILLEBAROU	41000

CARREFOUR BRUAY LA BUISSIERE	1115 AVE LIBÉRATION	62700
CARREFOUR CAEN - ROTS	LA CROIX VAUTIER	14980
CARREFOUR CAMBRAI -NUTTIN	2 AVENUE GEORGES NUTTIN	59400
CARREFOUR CLERMONT FERRAND	26 AV DE L'EUROPE	63370
CARREFOUR COLMAR	ZAC DU BUHLFELD (HOUSSEN)	68019
CARREFOUR COURRIERES	RN 319	62710
CARREFOUR CREIL -ST MAXIMIN	RN 1016	60740
CARREFOUR DIJON -MARSANNAY	ZAC LES VIGNES BLANCHES	21160
CARREFOUR DOLE	7 RN 73 CHOISEY	39100
CARREFOUR DORLSHEIM -MOLSHEIM	1 RUE MERCURE	67120
CARREFOUR DREUX	RUE DES BAS BUISSONS Z.I. ND	28100
CARREFOUR DUNKERQUE -COUDEKER	RUE JACQUARD	59210
CARREFOUR ERMONT	AV DU PDT G. POMPIDOU	95120
CARREFOUR ESSEY LES NANCY	AVENUE DE SAULXURES	54270

CARREFOUR EVREUX	BD DE NORMANDIE	27000
CARREFOUR FLERS -VILLENE ASCQ	18 RUE JULES GUESDE	59650
CARREFOUR FORBACH -EUROPE	AVE DE L EUROPE	57600
CARREFOUR GARGES LES GONESSE	BD DE LA MUETTE	95140
CARREFOUR GROSBLIEDERSTROFF	15 AV MARCHANDE	57520

CARREFOUR HAGUENAU -RHIN	ROUTE DU RHIN	67500
CARREFOUR LENS VENDIN LE VIEIL	347 ROUTE DE LA BASSÉE	62880
CARREFOUR LIMOGES	1 PLACE DE BEAUBREUIL	87280
CARREFOUR LIVRY GARGAN	2 A 20 ALLEE DE L EST	93190
CARREFOUR LONGEVILLE ST AVOLD	ZONE COMMERCIALE DU HECKENWALD	57740
CARREFOUR MASSY	AVENUE DE L EUROPE	91300
CARREFOUR METZ	10 BD DE SOLIDARITÉ	57000
CARREFOUR MONCEL LES LUNEVILL	CD 31	54300
CARREFOUR MONDELANGE -HAGONDA	1 RUE DE BOUSSE CS20020	57303
CARREFOUR MONTBELIARD	2 RTE BETHONCOURT CD 136 BIS	25200
CARREFOUR MOULINS LES METZ	RN 57	57160
CARREFOUR MULHOUSE -DORNACH	258 RUE DE BELFORT	68200

CARREFOUR NANCY -HEILLECOURT	RD 570	54180
CARREFOUR PAVILLON S/BOIS	AVENUE GEORGES POMPIDOU	93320
CARREFOUR REIMS - CORMONTREUIL	RTE DE LOUVOIS	51350
CARREFOUR REIMS - NEUVILLETTE	1 RUE FRANCIS GARNIER	51100
CARREFOUR REMIREMONT	26 RTE DE BUSSANG	88200
CARREFOUR RENNES -PACE	BD DE LA GIRAUDAIS	35740
CARREFOUR SARREBOURG	RTE DE PHALSBURG	57400

CARREFOUR SARREGUEMINES	50 RTE DE BITCHE	57200
CARREFOUR ST DIE	183 RUE E. CHARLIER	88100
CARREFOUR ST DIZIER	RTE DE BAR LE DUC	52100
CARREFOUR ST MALO -ST JOUAN	LE MOULIN DU DOMAINE BP 19	35430
CARREFOUR ST QUENTIN	ROUTE DE BOHAIN	02100
CARREFOUR STE MARIE AUX CHENE	RD 643	57255
CARREFOUR STRASBOURG - MUNDO	RN 63	67450
CARREFOUR TOUL	678 AV. GENERAL BIGEARD	54200
CARREFOUR VAL D'YERRES -BOUSS	CENTRE COM.VAL D'YERRES 2	91800

CARREFOUR VERDUN	AVENUE DE METZ	55100
CARREFOUR VESOUL	BD PDT KENNEDY	70000
CARREFOUR VICHY	ALLEE DES AILES	03200
CARREFOUR VILLERS SEMEUSE	RD 764	08000
CARREFOUR WATTIGNIES	205 RUE CLEMENCEAU	59139
CARREFOUR WITTENHEIM	130 ROUTE DE SOULTZ	68270